



## Lettre du maire en avril 2024

Avril 2024 est un mois faste pour nos associations qui d'une part vont recevoir les subventions votées par le conseil municipal réuni le 19 mars (à découvrir dans le bulletin municipal qui paraîtra en juin) et d'autre part pouvoir fréquenter la salle de sports désormais opérationnelle.

### **Salle polyvalente à vocation sportive.**

Elle est ouverte aux écoles depuis le 1er avril et aux associations depuis le 15 avril, à savoir : Central physique club, Leg Swing, l'Entente BFC Merris Foot et le club de basket Bailleulois. Concernant ce dernier une convention stipule qu'en échange de deux créneaux horaires par semaine pour pratiquer le basket à trois (3x3) le club s'engage à créer pour les jeunes merrisiens **une école de sport de basket et une école d'arbitrage**. Ces écoles seront ouvertes le samedi de 9h à 11 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Les inscriptions peuvent se faire en contactant le 06 25 79 37 33 ou par courriel : [stephane.lefevre16@free.fr](mailto:stephane.lefevre16@free.fr).

Le terrain de 3x3 sera homologué par la fédération de basket et les compétitions de ce nouveau sport en vogue se dérouleront à Merris.

A noter que le club de bailleul offre aussi aux résidents du Foyer de Vie de Merris la pratique du basket adapté.

### **Prochainement la création d'une école de football.**

Sébastien Terrier Président de l'Entente BFC Merris Foot et Michel Bourel, Conseiller municipal ouvriront **une école de foot** le 1<sup>er</sup> septembre de 14h à 16h30. Pour amorcer cet événement une « animation foot » sera incluse dans le programme du centre de loisirs le jeudi après-midi 25 avril, une seconde le 15 juin 2024.

### **Conseil des maires.**

Le mardi 16 avril 2024 notre salle polyvalente a reçu le conseil des maires. Une belle occasion de promouvoir auprès de Valentin Belleval, Président de Cœur de Flandre Agglo et des 50 maires du territoire, les réalisations et le dynamisme de notre commune. Rappel : pour la construction de la salle, Cœur de Flandre Agglo (ex CCFI) a versé à la commune une subvention de 100.000 €.

### **Lotissement du Moulin.**

Un dernier entretien des espaces verts sera réalisé le 17 avril par Protéram qui missionne l'entreprise TTL Liefoghe. Les espaces verts seront ensuite entretenus par la commune.

L'entretien de la voirie sera repris par la communauté d'Agglomération Cœur de Flandre.

**Le Département du Nord organise une nouvelle édition « des Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes »** les 4, 5 et 6 octobre. Les artistes merrisiens qui souhaitent participer à cette belle manifestation peuvent s'inscrire du 2 au 30 avril sur le site : <https://poaa.lenord.fr>

#### **Quand un éleveur laitier fait parler de Merris dans la Voix du Nord.**

Dans son édition du 28 mars « ensemble, participons au reboisement du Nord et du Pas-de-Calais ». Le merrisien François Defossez est présenté comme un ardeur défenseur de l'arbre dans le paysage des Flandres qui en manque singulièrement. Dans ses pâtures les vaches broutent sous des dizaines de fruitiers de toute nature et des nichoirs de toutes tailles sont offerts aux passereaux et strigidés, soit huit espèces de rapaces nocturnes comme les chouettes. A noter aussi que des kilomètres de haies vives plantées au fil des années servent également de refuges aux oiseaux, aux petits mammifères et aux insectes.

Un bel exemple à suivre selon la surface de son patrimoine foncier car chacun, à son échelle, peut faire revivre la biodiversité.

#### **Haies bocagères.**

Le dispositif d'aide à l'entretien des haies bocagères est repoussé d'un mois. Ces dossiers visés par la commune pourront être adressés à Cœur de Flandre Agglo jusqu'au 15 mai 2024.

#### **Choucas des tours.**

C'est la pleine période de nidification des corvidés or les choucas, espèce en pleine expansion, affectionnent les cheminées. Ils y construisent des nids souvent volumineux à l'aide de branchettes, d'herbes, de laine... Je ne saurais trop vous mettre en garde et je vous conseille de surveiller vos conduits de cheminées.

#### **Elections européennes du 9 juin 2024.**

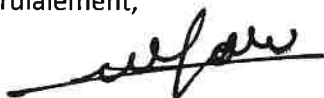
Etes-vous inscrits sur les listes électorales ?

Vous pouvez vérifier sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) à la page « interroger votre situation électorale » ou auprès de la mairie. Si vous n'êtes pas inscrit vous pouvez le faire en ligne depuis le site de l'administration française à la page « demande d'inscription en ligne sur les listes électorales » ou plus simplement en vous rendant à la mairie avec une carte d'identité ou un passeport et un justificatif de domicile.

Jusqu'à quand peut-on s'inscrire ? Jusqu'au lundi 29 avril 2024.

NB : A Merris la commission de contrôle des listes électorales se réunira le 16 mai 2024.

Bien cordialement,



Votre maire, Yves Delfolie.